



Statut "artiste" en auto-entrepreneur

Par **Le Photographe**, le **14/09/2009** à **15:14**

Bonjour,

Mon activité professionnel principale ne permet une deuxième activité uniquement lorsqu'elle est artistique. Parfait c'est justement pour vendre occasionnelement mes oeuvres artistiques que je souhaite créer un entité juridique.

Afin de pouvoir vendre mes photographies et recherches artistiques lors d'expositions salons et autres festivals, existe t il un statut permettant cette seconde activité (disons plutot passion!!) ?

Les ventes seraient par définitions non régulières. Il ne s'agit pas là de créer une multinationale.

Merci de votre attention.

Et merci de vos conseils à venir!!

Cordialement.